



RÈGLEMENT DU TOURNOI LYCEE BELLEPIERRE 2024



Article 1 : Le Club d'échecs de Saint Denis Echiquier Du Nord organise un tournoi le vendredi 7 juin 2024.

Ce tournoi est ouvert aux joueurs du lycée Marguerite Jauzelon (Bellepierre), titulaires de la licence A ou B de la FFE. Il se déroulera au lycée Marguerite Jauzelon 97400 Saint Denis.

Article 2 : Le tournoi respecte les règles du jeu de la FIDE et de la FFE adoptées lors du 93ème Congrès de la FIDE à Chennai (Inde).

L'Article A.5 de l'annexe A : Parties en cadence rapide s'applique pour l'intégralité de la manifestation.

L'article III.4 des Directives III ne s'applique pas.

Les joueurs sont appariés au système suisse.

Le nombre de rondes est fixé à 5.

Article 3 : Le temps de réflexion par ronde est fixé à 15 minutes.

Article 4 : Dates et horaire de la première ronde :

La première ronde débutera le vendredi 07 juin à 13h30.

Article 5 : La participation est gratuite. Les frais d'arbitrage sont à la charge de l'organisateur le club Echiquier du Nord. Des lots seront remis aux meilleurs classés.

Article 6 : Si l'appariement se fait par ordinateur, le système de départage sera le Buchholz tronqué, le cumulatif et le Buchholz. Le joueur ayant marqué le plus de points sera désigné vainqueur.

Article 7 : Un retard de plus de cinq minutes entraîne un forfait pour la ronde concernée, sauf si l'arbitre en décide autrement.

Article 8 : A l'issue de la partie, chaque joueur doit ranger les pièces sur l'échiquier.

Article 9 : Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE.

Article 10 : L'arbitre est OLIVIER Jean AFO2.

Article 11 : Tout joueur prenant part à ce tournoi est tenu de respecter le présent règlement. Il sera affiché dans la salle du tournoi ainsi que la charte du joueur d'Échecs.

L'organisateur et l'arbitre de la compétition.

Arbitre
Jean Olivier

Organisateur
Lycée Bellepierre
Alice KRAFFT